



Délibération n°2026-017

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOURS (VAL D'OISE)

DATE DE CONVOCATION 16 MARS 2026	SÉANCE DU 20 MARS 2026 L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VENDREDI VINGT MARS A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES
DATE D’AFFICHAGE 16 MARS 2026	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Olivier LESUEUR, Maire de MOURS. <u>Étaient présents :</u> M. Olivier LESUEUR, Mme Maria PINTAS, M. Denis DI BENEDETTO, Mme Katia LE MOUEL, M. Pierre BEMELS, Mme Sylvie LOISEL, M. Valentin PINA, Mme Anne SAXEMARD, M. Sébastien DELORY, Mme Caroline DELATOUR, M. François FUSELIER, Mme Aurore DUFOURT, M. Cédric BELLONY, Mme. Béatrice CREUILLY, M. Lionel LAVAUD, Mme Léna RAMON, M. Yohann PINARD, Mme Pascale HARDOUIN, M. Rudy WEBER-MELLUL (Conseillers municipaux), Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement. Monsieur Sébastien DELORY a été élu secrétaire de séance. Il est utilisé un vote à scrutin public.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 19 VOTANTS : 19 QUORUM ATTEINT	Monsieur le Maire informe que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d’appel d’offres est composée du Maire (ou de son représentant) et de 3 membres du Conseil municipal. Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, Considérant qu’il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, Considérant que l’élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu au scrutin secret sauf si l’assemblée délibérante décide « à l’unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l’article L .2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s’y oppose, Considérant qu’en application de l’article L.2121-21 du CGCT, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l’ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,
<u>OBJET :</u> Désignation des membres de la commission d’appel d’offres	

**DATE DE
CONVOCAION**

16 MARS 2026

DATE D’AFFICHAGE

16 MARS 2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19

PRESENTS : 19

VOTANTS : 19

QUORUM ATTEINT

OBJET :

**Désignation des
membres de la
commission
d’appel d’offres**

Considérant que sur proposition du Maire, l’Assemblée délibérante accepte, à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément à l’article L.2121-21 du CGCT,

Liste 1

Sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur Pierre BEMELS
Monsieur Denis DI BENEDETTO
Madame Anne SAXEMARD

Sont candidats au poste de suppléant :

Monsieur Sébastien DELORY
Monsieur Lionel LAVAUD
Monsieur Yohann PINARD

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l’unanimité**

- **PROCLAME** élus les membres suivants à la Commission d’appel d’Offre :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Pierre BEMELS	Monsieur Sébastien DELORY
Monsieur Denis DI BENEDETTO	Monsieur Lionel LAVAUD
Madame Anne SAXEMARD	Monsieur Yohann PINARD

- **DÉSIGNE** Monsieur Valentin PINA comme Vice-Président et représentant de Monsieur le Maire à cette Commission d’appel d’Offres.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Olivier LESUEUR



Le Secrétaire de séance,



Sébastien DELORY

Selon l’article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l’objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d’un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mours ou d’un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d’appel compétente étant celle de Versailles).

Le tribunal administratif de Cergy-pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l’intermédiaire de l’application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l’adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).